

SNES COTE D'OR

Rentrée : vers l'affrontement

Les mauvais coups se sont poursuivis cet été à un rythme soutenu : hausse des tarifs en de nombreux domaines, mais pas des salaires, politique xénophobe, nouvelles attaques contre la sécurité sociale et les services publics, en particulier les hôpitaux...

Le budget 2011 en préparation s'annonce drastique : c'est qu'il faut, selon l'expression du gouvernement, « raboter » les dépenses publiques encore et encore afin d'atteindre les objectifs draconiens de réduction des déficits publics et satisfaire les marchés.

A ce rythme-là, que va-t-il rester ?

Dans l'Education Nationale, la rentrée se présente sous les pires auspices avec les milliers de suppressions de postes, la surcharge systématique des classes, l'envoi direct dans les établissements des nouveaux stagiaires sans formation professionnelle, la « réforme » du lycée désorganisant et dénaturant l'enseignement, la nouvelle gouvernance des établissements synonyme de caporalisation et de formatage... La liste est longue.

Face à cette entreprise de destruction massive de notre système éducatif, nous ne pouvons rester sans réagir. **C'est la raison de la grève du 6 septembre, nouvelle étape vers un mouvement d'ampleur pour faire reculer le gouvernement.**

Mais c'est bien entendu sur la question des retraites que se concentre l'attaque majeure et c'est aussi et surtout sur ce terrain qu'il faut combattre, pour mettre en échec la contre-réforme des retraites en préparation. Pratiquement pas de changement par rapport au texte présenté en juin : c'est une régression sociale de très grande ampleur que veut imposer le gouvernement.

Chacun sait bien que ce n'est pas le « débat » parlementaire qui permettra de la repousser. Dès lors la confrontation avec le gouvernement est inévitable.

Et il est clair que faire plier le gouvernement sur cette question fondamentale est l'enjeu majeur qui nous placerait dans une toute autre situation pour le faire reculer dans les autres domaines.

Pendant l'été, les appels intersyndicaux se sont multipliés dans les entreprises pour la grève interprofessionnelle public - privé le 7 septembre pour le retrait du projet de loi.

Toutes les organisations syndicales réunies le 23 août appellent à la mobilisation le 7 septembre contre le projet du gouvernement.

Le SNES 21 appelle les collègues à utiliser l'heure mensuelle d'information syndicale et à se réunir en assemblées générales dès la prérentrée pour établir les revendications, préparer les actions de rentrée et tout particulièrement la grève du 7 septembre afin de lui donner une ampleur à la hauteur de l'enjeu, et discuter de la poursuite de l'action si le gouvernement persiste à maintenir son projet.

Tous en grève le 7 septembre pour le retrait du projet de loi sur les retraites !

Le secrétariat départemental

Alain Brayer, Isabelle Cheviet, Edith Danry, Joëlle Desforges, Isabelle Farizon, Alexandre Vanesse.



**Spécial Côte d'Or n° 1 supplément n°3
au n° 71 de juin 2010**

Édito.....	P. 1
Le secrétariat départemental.....	P. 2
Le B-A Ba de la rentrée 2010 dans Les établissements	P. 3
Retraites : Réforme injuste.....	P. 4 et 5
Synthèse de l'enquête	P. 6 et 7
Réforme du lycée	P. 8

SNES COTE D'OR

LE SECRETARIAT DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR 2010-2011



De gauche à droite : Isabelle Farizon, Edith Danry, Joëlle Desforges, Alexandre Vanesse, Isabelle Cheviet.

QUI SOMMES-NOUS ?

Alain BRAYER Professeur de Technologie
Collège du Chapitre à Chenôve
Trésorier du S2 côte d'Or
Membre du groupe « Technologie » au S4 (niveau national).

Isabelle CHEVIET Professeur d'Espagnol
Collège Arthur Rimbaud à Mirebeau sur Bèze
Chargée des personnels précaires et des questions de Langues Vivantes. Fait le lien entre S2 et S3 (niveau académique). Commissaire Paritaire. Membre du Comité Technique Paritaire Départemental.

Edith DANRY Professeur de Lettres Modernes
Collège Pasteur à Montbard
Chargée des questions liées au collège. Fait le lien entre le S2 et la FSU (Fédération Syndicale Unitaire). Membre du Comité Technique Paritaire Départemental.

Joëlle DESFORGES
Professeur d'Economie-Gestion retraitée
Trésorière-adjointe du S2. Membre des commissions académiques et départementale de l'Action Sociale. Fait le lien avec le S1 des Retraités.

Isabelle FARIZON
Professeur de Lettres Modernes
Lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny Saint Sauveur
Chargée des questions liées au lycée. Responsable du site du S2 Côte d'Or. Membre du Comité Technique Paritaire Départemental.

Alexandre VANESSE
Conseiller Principal d'Education
Collège Jean Rostand à Quétigny
Chargé des questions liées aux personnels d'éducation et à la vie scolaire.

QUE FAISONS-NOUS ?

Le S2 anime la vie syndicale dans le département, fédère les initiatives des sections d'établissements, favorise la diffusion des informations, et impulse des actions.

Il s'appuie sur l'activité des sections déjà présentes dans les établissements et œuvre pour en créer de nouvelles, avec la volonté constante de coordonner leurs initiatives pour éviter l'isolement.

Le secrétariat se réunit tous les mardis après-midi au local du SNES et assure deux permanences par semaine (à définir après la rentrée en fonction des EDT)

Il organise des assemblées générales ouvertes aux personnels des établissements (responsables de S1 ou autres collègues), **et des stages de formation syndicale.**

Il publie régulièrement des bulletins intitulés « SNES Côte d'Or » (couverture bleue) **et des circulaires**, où sont présentés des articles sur les sujets d'actualité qui touchent plus directement les établissements du département mais aussi le système éducatif.

Il renseigne un site internet spécifique S2 Côte d'Or, qui se fait l'écho des Sections d'établissements (S1), permet de suivre l'activité de la section départementale, archive les différents articles et informations publiées.

CONTACTS :

Téléphone : 03 80 73 64 00 (ligne directe)

Adresse électronique : snes21@dijon.snes.edu

Site :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique26>
Accessible aussi en cliquant sur l'icône du département de la Côte d'Or à partir du site académique SNES Dijon

N'hésitez pas à nous informer des questions professionnelles relatives à votre établissement !

LE B-A BA DE LA RENTREE 2010 DANS LES ETABLISSEMENTS

Complément de service

La quotité de service assurée dans un autre établissement pour atteindre son maximum de service est arrêtée par le recteur.

Si le service est réparti sur 3 établissements il est obligatoirement diminué d'une heure.

Si le service est réparti sur 2 établissements situés dans 2 communes non limitrophes la diminution d'une heure est accordée sur décision rectorale si le temps de déplacement atteint ou dépasse 2 heures hebdomadaires.

Conseil pédagogique

Il est présidé par le chef d'établissement. Il n'y a aucune obligation pour les enseignants d'y participer.

Il est censé proposer le « volet pédagogique » du projet d'établissement. Son rôle va être considérablement élargi à cette rentrée en raison du décret sur la « gouvernance » des EPLE. Il sera réuni notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, les dispositifs d'aide et de soutien, sur les échanges linguistiques, sur la notation et l'évaluation des activités scolaires (article L-421-5 du code de l'Education).

Le Conseil Pédagogique reste cependant consultatif, il ne peut que formuler des propositions. Le Conseil d'Administration est la seule instance décisionnelle.

ENT : Espace Numérique de Travail

L'enseignant n'a pas l'obligation d'utiliser ces ENT (cahier de textes numérique par exemple) sauf si une charte d'utilisation a été intégrée au règlement intérieur et votée au CA de l'établissement.

Groupes de compétences en langues

Vivantes

L'enseignement des langues vivantes peut être dispensé en groupes de compétences indépendamment des classes et des divisions. Là où ils ont été expérimentés le constat est toujours la même, la charge de travail est considérable et la dérive de les voir se transformer en groupe de niveaux est bien réelle. Ils ne sont pas obligatoires (article D312-17 du Code de l'Education).

Heures de décharge statutaire

Suite à nos actions les heures de décharge ont été maintenues, il s'agit donc de les faire respecter.

- Heure de laboratoire.
- Heure de préparation aussi appelée heure de vaisselle.
- Pondération : heure d'enseignement décomptée pour 1h15 en section de technicien supérieur et pour 1h30 dans le cas d'un service en CPGE.
- 1ère chaire : minoration d'1 heure du maximum de service dû pour tout enseignant assurant 6 heures ou plus en classe de 1ère/ terminale ou STS.

Heures supplémentaires

Heure supplémentaire année : 1 seule HSA peut être imposée. Il est important de refuser toutes les HSA au-delà de cette heure imposable afin de mettre en échec la volonté gouvernementale de supprimer des postes.

L'HSA n'est pas imposable dans les cas suivants :

- raisons de santé (certificat médical)
- enfants en bas âge
- préparation d'un concours de recrutement ou travaux de recherche
- temps partiel et CPA
- complément de service dans une autre discipline.

Heure supplémentaire effective

aucune n'est obligatoire.

HSE pour remplacement de courte durée : Ces HSE font l'objet d'un taux spécifique qui est supérieur d'un peu moins de 9% à celui d'une HSE normale loin du discours ministériel qui promettait une majoration de 25%.

Heures de vie de classe 10 heures annuelles prévues dans l'emploi du temps des élèves. Tout membre de la communauté éducative peut l'animer mais aucun texte ne permet de l'imposer autoritairement à quelque personnel que ce soit.

Heure d'information syndicale

C'est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! Dès la rentrée REUNISSEZ-VOUS. Si nécessaire, voir les précisions sur le site du SNES Dijon à l'adresse

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1566>

Note de vie scolaire

« Elle est attribuée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal. »

Aucun zèle n'est nécessaire en la matière !

Professeur principal

La tâche de professeur principal relève du volontariat. La charge de travail du professeur principal s'est considérablement alourdie ces dernières années notamment avec l'introduction d'un entretien d'orientation pour tous les élèves de 3ème et de 1ère.

On ne peut imposer au professeur principal, pas plus qu'aux autres professeurs, des tâches spécifiques telles que : heure de tutorat, de soutien, de vie de classe etc...

Socle commun : introduit par la loi Fillon en 2005 il est composé de 7 compétences. Le socle commun devra être validé pour le DNB 2011.

<http://eduscol.education.fr/cid45625/presentation.html>

Retraites : Réforme injuste et inacceptable. Imposons le retrait du projet de loi !

Comme nous l'avons indiqué dans l'éditorial, le projet de loi n'a pratiquement pas changé depuis la présentation qui en a été faite en juin par le gouvernement. Les quelques amendements retenus lors de la session de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale en juillet ne changent rien sur le fond mais s'inscrivent dans le cadre général qui est celui d'une très grave régression sociale. Les principales mesures de ce projet de loi demeurent le recul des bornes d'âge et l'allongement de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur le niveau des pensions.

Avec la « réforme » de 2003 nous avons déjà perdu 3 années de retraite et subi la « décote » ; si celle de Woerth s'applique, ses effets seront dévastateurs : 2 années de travail encore en plus dès la génération 1956 et une décote dont les conséquences vont réduire les pensions de manière drastique.

Qu'on en juge : Dans deux documents* récents, la FSU a établi divers tableaux récapitulant l'évolution des paramètres liés à la décote prévue par le projet de loi. Voir ci-dessous :

Exemple de calcul

Fonctionnaire né le 1er septembre 1956

DSB (durée des services et bonifications) requise 166 trimestres.

Année d'ouverture du droit

loi Fillon : 2016

projet loi Woerth : 2018

Âge d'une retraite sans décote

loi Fillon : 64 ans

projet loi Woerth / 66 ans 6 mois

Taux de décote

loi Fillon : 1,25%

projet loi Woerth 1,25%

Recruté à 25 ans au 1/9/1981 donc 35 annuités à 60 ans (Aucun trimestre dans un autre régime).

		Avant 2003	Loi Fillon	Loi Fillon	Projet actuel	Projet actuel
Age	Trimestres acquis	Taux de remplacement	Trimestres manquants	Taux de remplacement	Trimestres manquants	Taux de remplacement
A 60 ans	140	70%	16	50,602%		0
A 62 ans	148	74%	8	60,180%	18	51,822%
A 64 ans	156	75%	0	70,481%	10	61,671%
A 66 ans 6 mois	166	retraité	0	75%	0	75%
A 67 ans	168	retraité	Surcote 2 trim	76,875%	Surcote 2 trim	76,875%



Suivent d'autres exemples.

La conclusion est sans appel : « **La baisse du taux de pension du fait de la loi Woerth, en référence à la situation issue de la loi Fillon de 2003, pourrait aller jusqu'à dépasser 14% à 62 ans. Dans certains cas, cumulée depuis 2003, la baisse serait voisine d'un tiers (32,3%).** »

Et encore n'est-il question dans ces exemples que des générations déjà proches de la retraite, recrutées beaucoup plus tôt que les nouveaux professeurs de cette année, triplement pénalisés par l'absence de pré-recrutements, le recul de l'âge auquel on peut prétendre être recruté du fait de la « réforme » de la formation des maîtres et la suppression de l'année de stage rémunérée.

Jusqu'à quel âge devraient travailler les jeunes collègues si cette réforme s'applique ? Autant dire qu'ils n'auraient pratiquement pas de retraite, d'autant plus qu'on nous annonce déjà que les mesures prévues ne suffiront pas et qu'un nouveau « rendez-vous » est prévu pour 2018 !

A cela il faut ajouter l'augmentation de la retenue pour pension sur notre salaire, évidemment non compensée, qui entraînerait une baisse du salaire net et nous priverait de fait d'une journée de salaire par mois, et les mesures scandaleuses touchant plus particulièrement les femmes (remise en cause du droit des mères de 3 enfants, etc.). Les femmes sont les plus pénalisées par la réforme car elles sont plus nombreuses à avoir des carrières incomplètes du fait des enfants. Or, notre profession est très féminisée.

De plus, même le minimum de retraite garanti dans le projet de loi est soumis à l'obligation d'avoir droit à une retraite sans décote, c'est-à-dire qu'il faudrait dans la plupart des cas attendre d'avoir 67 ans ! Comme le souligne la FSU dans sa lettre de juillet aux députés, « *en application du minimum garanti, près de la moitié des agents de la Fonction publique territoriale (54% des femmes et 39% des hommes en 2008) voient leur pension mensuelle majorée de 150 € en moyenne. La mise sous condition du minimum s'appliquera à ceux des agents qui ont les plus courtes durées d'assurance : en moyenne, les femmes totalisent 6 trimestres de moins.* »

D'une manière générale, sauf à travailler jusqu'à 67 ans, pratiquement personne ne pourrait plus

prétendre à toucher une retraite à taux plein ! Alors que nos conditions de travail s'aggravent d'année en année, que nous nous trouvons de plus en plus souvent face des élèves difficiles, qui s'imaginent encore au travail à 67 ans ? Impensable !

On le voit, ce projet de loi vise à détruire un acquis fondamental de l'ensemble des salariés, le droit de pouvoir disposer d'une véritable retraite. Au-delà, il s'agit pour le gouvernement d'en finir avec l'ensemble du système de protection sociale élaboré à la Libération.

Ce projet est totalement inacceptable et la FSU a raison d'en demander le retrait. En effet, face à une telle régression, il n'est pas d'autre position possible.

C'est cette revendication, qui est celle de très nombreuses instances syndicales et intersyndicales dans les entreprises, les établissements et les départements, qui doit être reprise dans l'intersyndicale nationale, et nul doute alors que ce projet sera balayé par des millions de manifestants.

**Tous en grève
le 7 septembre
pour le retrait du projet
de loi sur les retraites !**

**Manifestation
14 Heures 30
Place de la Libération
à DIJON**

liens pour lire l'analyse de la FSU sur l'état actuel du projet :

<http://actu.fsu.fr/spip.php?article2431>

<http://actu.fsu.fr/spip.php?article2432>

SYNTHESE DE L'ENQUETE EXAMENS (brevet, bac, bts)- session 2010

12 collègues ont répondu à l'enquête lancée début Juillet par le S2-21 auprès de tous les syndiqués, au sujet des examens 2010 : qu'ils en soient ici remerciés, car ces témoignages sont de précieux points d'appui pour négocier des améliorations en audience auprès des services rectoraux. 5 réponses concernent le bac, 7 le brevet des collèges et 3 le BTS, qui s'ajoute souvent aux épreuves de bac pour les examinateurs. Ce petit nombre de réponses est cependant représentatif par la concordance des sujets de mécontentements et des souhaits qui y sont exprimés.

SYNTHESE POUR LE BREVET

Les sujets (en maths, français, histoire-géo) restent jugés trop faciles, voire « creux », « inintéressants » ; ils n'évaluent pas assez les connaissances acquises dans les programmes, et ne correspondent pas aux exercices types, ce qui déconcerte parfois les élèves (maths).

En français, l'épreuve frise le ridicule : questions trop ponctuelles (étiquetage), trop centrées sur les procédés d'expression et pas assez sur la compréhension du texte, évaluation très partielle (correction des seuls verbes dans l'exercice de réécriture), rédaction sexiste et sans intérêt. Les examinateurs ne sont pas aidés dans leur travail : trois corrigés différents ont été proposés pour la rédaction, le barème était fait en dépit du bon sens et les collègues ont dû le refaire collectivement.

D'une façon générale, **la nouveauté était cette année que les correcteurs restaient dans leur établissement pour corriger**, ce qui est jugé plus confortable par certains ; toutefois, les copies n'ont pas été assez brassées entre les établissements, si bien que tous les collègues disent avoir reconnu les copies de leur établissement (agrafage spécifique dans un cas) et pire, de leurs propres élèves ! Ces conditions de répartition des copies sont jugées unanimement choquantes et inacceptables dans le cadre d'un examen national.

La charge de correction était de 30 à 40 copies par correcteur dans une seule journée, ce qui a conduit les collègues à corriger parfois 6h d'affilée sans pause, mais avec une pression continue pour vérifier les moyennes. Cette charge a mécontenté les correcteurs et n'a pu être assumée que grâce aux collègues « de réserve », parfois en nombre équivalent à celui des correcteurs, qui ont bien voulu corriger bénévolement une partie des copies (souvent la moitié).

L'épreuve orale d'Histoire des Arts, facultative cette année, a été mise en place de façon précipitée et empirique : dans un cas, les 12 candidats ont présenté un sujet au choix, parmi 5 qu'ils avaient préparés dans l'année ; les binômes de jurys avaient une grille d'évaluation commune ; mais dans un autre cas, les candidats étaient inscrits d'office par le chef d'Etablissement et ont tous eu systématiquement au moins la moyenne ; dans un dernier cas, les examinateurs comme les élèves étaient mal informés : certains candidats ont été évalués sur dossier, d'autres non, et les consignes qui leur étaient données différaient d'un jury à l'autre. Pas de rémunération, mais une décharge de cours.

Les souhaits des collègues sont donc les suivants :

- ne pas corriger les copies des élèves de l'établissement où ils enseignent,
- avoir une charge de correction d'une vingtaine de copies, donc convoquer d'emblée tous les profs disponibles, au lieu de constituer une importante garde de « réservistes ».
- prévoir deux journées de correction pour laisser chacun choisir son rythme,
- ne pas être soumis à des impératifs de moyennes à atteindre, mais évaluer plutôt des sujets de qualité, valorisant les connaissances acquises par les élèves,
- être mieux rémunéré pour ce travail d'examineur (actuellement, rémunération symbolique d'une dizaine d'euros pour la journée),
- pouvoir joindre un interlocuteur responsable lorsque se présente un problème d'évaluation

SYNTHESE POUR LE BAC

Les sujets sont jugés d'un bon niveau, mais avec des erreurs d'énoncé parfois (étude des constructions) ou des imprécisions gênantes (unités). En français, le sujet d'EAF des séries générales avantageait les élèves ayant traité le thème de l'Utopie, qui est suggéré mais pas obligatoire dans les programmes, avec des textes très connus que les élèves pouvaient aussi avoir étudiés en classe pendant l'année ; les moyennes de paquets de copies ont donc été très différentes d'une classe à l'autre, mais les IPR auraient voulu que toutes atteignent au minimum le 10/20 symbolique ! Dans d'autres matières également, des pressions ont été exercées pour inciter les collègues à relever leurs moyennes, parfois de façon conséquente (3 points en Sciences de l'ingénieur).

A l'oral, des collègues déplorent de n'avoir aucun critère d'évaluation commun (ni grille de notation, ni concertation), et d'être obligés d'interroger en continu sans avoir la possibilité de faire une pause. Les examinateurs de l'EAF ont encore dû assurer 7 journées d'oral avec 10 à 14 candidats par jour, ce qui est très pénible.

Les charges de correction de l'écrit ont été moins sujettes à critiques cette année.

Les critiques portent surtout sur **l'organisation de l'examen** :

En maths **les convocations ont été beaucoup trop tardives** : même si chaque collègue sait qu'il est susceptible d'être « pris » pour le bac, il est naturel de vouloir le savoir le plus tôt possible pour pouvoir organiser sa fin d'année scolaire professionnelle et personnelle : les collègues ont de plus en plus l'impression d'être « asservis » au Recteur ou à leur chef d'Etablissement !

Encore cette année, des collègues **ont dû traverser l'Académie pour venir chercher leurs copies** et assister à une mini-réunion : 240 km aller-retour pour une collègue par exemple ! Mais la nouveauté c'est que **ces trajets imposés par l'Administration ne seront pas remboursés !!** En français, une

note stipulait explicitement que les frais de déplacement pour la réunion d'harmonisation à mi-correction seraient imputables aux collègues, mais ceux-ci ont découvert au dernier moment que c'était aussi le cas pour les deux autres réunions d'harmonisation (réception/restitution des copies), ce qui a incité les IPR de Lettres à délocaliser la dernière dans la capitale de chaque département pour minimiser le préjudice, au détriment d'une véritable harmonisation académique... Il est inadmissible de payer « de sa poche » pour travailler dans les conditions imposées par l'Administration, et cet état de fait ne doit pas se renouveler !

SYNTHESE POUR LE BTS

Les sujets sont là aussi jugés trop faciles, avec des questions floues ou stéréotypées pour les différents sujets, et des réponses attendues trop simplistes ; les candidats qui avaient été préparés à un plus haut niveau ont été dérouterés.

En langue, les supports pour l'oral sont mal conçus : ils sont factices (interviews écrites reformulées à l'oral), ou difficiles d'utilisation (supports video sans script écrit, ce qui laisse les candidats comme les examinateurs sans point d'appui précis pour l'entretien), parfois mal adaptés à l'examen (évaluation d'anglais dans une situation de travail en pays non anglophone pour le BTS tourisme !). Une collègue suggère d'instaurer des « mentions » pour créer une émulation chez les candidats.

Les examinateurs déplorent l'absence d'harmonisation pour les évaluations écrites comme orales, et l'absence de responsables compétents pour organiser la correction à plusieurs.

Mais les problèmes viennent surtout du fait que les examinateurs doivent se déplacer pour corriger sur place (de Dijon à Illkirch en Alsace par exemple) : les collègues essaient alors de corriger en une seule journée ce qui est prévu pour deux journées, afin de réduire leur déplacement ; sinon, il faut avancer les frais d'hébergement (250€ pour une collègue partie trois jours) sans espérer être remboursé avant la rentrée dans le meilleur des cas !

A PROPOS DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE MISSION

Le nouveau logiciel « Imag'in », destiné à gérer les remboursements de frais liés aux missions des enseignants pose de nombreux problèmes. Il concerne d'ailleurs tous les personnels à tous les niveaux.

- la dématérialisation de la feuille de remboursement de frais conduit des collègues à « oublier » de remplir le formulaire, et donc à ne pas être remboursable !
- on ne peut remplir les formulaires qu'une fois la mission achevée (et seulement si on a eu une convocation ou un ordre de mission) : et c'est à ce moment qu'on s'aperçoit a posteriori par exemple, que les réunions préalables ne donnent pas lieu au remboursement des déplacements !
- le fonctionnement du logiciel est capricieux : si on reste trop longtemps connecté, il s'interrompt en mentionnant que le « temps limite est dépassé » et il faut tout recommencer !
- aucune aide n'a été apportée aux collègues pour l'utilisation de ce logiciel.

Le SNES n'accepte ni cette situation de dégradation continue des conditions de passation des examens, ni l'absence d'indemnisation convenable du travail des correcteurs, ni la non-rémunération des frais de déplacements imposés par ces missions. Il continuera à intervenir auprès des autorités départementales et académiques, en CTPD ou en audience spécifique pour obtenir des améliorations.

Si cette synthèse éveille en vous d'autres remarques ou d'autres souhaits relatifs aux examens de la session écoulée, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à l'adresse snes21@dijon.snes.edu . Merci d'avance !

CALENDRIER DE SEPTEMBRE

4 septembre	Manifestation contre la xénophobie gouvernementale à l'initiative de la LDH 14h Place Darcy
6 septembre	GREVE éducation Second degré
7 septembre	GREVE intersyndicale et interprofessionnelle pour la défense des retraites Manifestation 14h30 Place de la Libération
8 septembre	Réunion des TZR et nouveaux arrivants dans le département Accueil 14h30 au SNES 6 allée Cardinal De Givry Dijon
22 septembre	Réunion des stagiaires Accueil 14h30 au SNES 6 allée Cardinal De Givry Dijon
29 septembre	AG des S1 (sections d'établissement) : bilan de rentrée 14h30 à 17h au SNES 6 allée Cardinal de Givry Dijon



N'hésitez pas à contacter le S2 21 tous les mardis au 03.80.73.64.00

REFORME DU LYCEE : confusion et improvisation !

Historiquement, c'est sans doute la première fois qu'une réforme de cette ampleur, modifiant considérablement l'organisation des lycées généraux et technologiques ainsi que les contenus des enseignements, sera passée aussi vite (6 mois !) des cartons du gouvernement à son application sur le terrain !

NOUVEAUX PROGRAMMES : la précipitation

« De nouveaux programmes pour la classe de seconde sont parus au Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010. Ils entrent en application à la rentrée 2010. Les nouveaux programmes de français et d'éducation civique, juridique et sociale pour la classe de seconde entreront, quant à eux, en application à la rentrée 2011. » (site Eduscol). Les programmes des séries technologiques sont eux encore en consultation.

L'échelonnement des dates de mise en application crée déjà des hésitations dans l'esprit des collègues : en français notamment, le nouveau programme ne s'appliquera qu'à la rentrée 2011, donc la même année que celui de 1^{ère} ; mais il n'est toujours pas paru au B.O. à ce jour ! En attendant, les collègues de Lettres se retrouvent à devoir enseigner l'ancien programme avec des horaires hebdomadaires revus à la baisse (disparition des heures de module et d'aide individualisée spécifiques au français), ce qui les incite à pratiquer des aménagements, voire des « coupes », sans que les IPR ne soient intervenus à ce sujet pour les y autoriser, ni pour les guider dans ces choix... et ceci, sans savoir à quelles épreuves d'EAF ils doivent préparer les élèves.

Des suggestions de contenus et d'activités sont parues sur le site Eduscol pendant l'été pour ceux qui ont eu le courage de se pencher dessus en cette période de repos estival ; elles émanent d'initiatives académiques : il est loin le temps où l'IG, relayée par les IPR, accompagnait les collègues au moins un an à l'avance dans la réflexion pédagogique sur les nouveaux programmes et les nouvelles modalités d'enseignement ! Maintenant, ce sont les collègues eux-mêmes qui sont dans la nécessité d'imaginer à l'avance activités et contenus, et de les partager avec leurs pairs : les listes de discussion professionnelles mais non institutionnelles par exemple, deviennent ainsi de véritables outils d'harmonisation et de formation continue... « sur le tas » !

Quant aux manuels, ils ne seront pas disponibles immédiatement : là encore, les collègues devront se débrouiller pour trouver des supports à leurs cours !

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (EDE) : le bricolage

Les groupes prévus théoriquement dans la répartition de la DHG au cours de l'année scolaire précédente ne sont pas forcément ceux qui seront en place à la rentrée, car les choix des élèves au moment de l'inscription ont pu différer, ce qui ne sera pas sans conséquences sur les postes d'enseignants...

Les programmes donnent des pistes thématiques pas forcément inintéressantes, mais les modalités de mise en œuvre ruinent les possibilités de faire un travail de bonne qualité : en effet, chacun de ces EDE concerne 2 ou 3 disciplines, mais vu le faible horaire à se partager (1,5h hebdomadaires), elles ne seront mises en œuvre que sur très peu de temps ; il n'est pas prévu que les enseignants impliqués interviennent conjointement comme en TPE, et les heures de concertation ne sont tout simplement pas envisagées ! Les données locales (choix des

disciplines sollicitées, disponibilité des enseignants, préservation des postes, volonté des équipes ou de la Direction...) prévaudront sans doute sur les objectifs culturels et pédagogiques.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE : l'inconnu

Ce dispositif qui a eu un écho favorable auprès des élèves, parents d'élèves et du SGEN-CFDT, risque de s'avérer fort décevant : ses modalités d'application seront diverses et variées : 2 profs face à une classe entière, 1 prof par demi-classe, des profs ressources à disposition sur 2h hebdo... sur leur temps de service, en HSA... Les groupes auront sans doute des effectifs bien supérieurs à ceux de l'aide individualisée antérieure limitée à 8 élèves maximum ! On se demande alors en quoi consistera la personnalisation...

Le contenu prévu par les textes reste hétérogène : connaissances disciplinaires, méthodologie transversale, travail sur l'orientation, apprentissage de la recherche documentaire, soutien...

La « formation » des enseignants, promise par le gouvernement s'est traduite dans notre académie par deux réunions en Juin (dont la 2^{ème}, le jour de la grève du 24 Juin !!!), où l'on a commenté des expériences menées en lycée professionnel (dans un contexte pourtant fort différent), et où on a surtout incité les collègues présents à aller faire la promotion de cette « nouveauté » dans les établissements de l'Académie sans qu'ils sachent eux-mêmes ce que pourrait être cet accompagnement... L'important est donc apparemment de faire passer « le concept » pour pouvoir communiquer dessus publiquement, peu importe ce qui se fera vraiment ou pas durant ces heures...

ANNUALISATION DES SERVICES : le corollaire

Ainsi, on voit bien que ces « réformes » ont pour but un assouplissement du cadre institutionnel par la déréglementation, une mise en concurrence des établissements, des disciplines et des collègues, une « casse organisée » des repères communs et collectifs pour asservir plus facilement les individus, un appauvrissement démagogique des contenus et de la culture transmis par l'Ecole, et la disparition à terme de l'Education Nationale...

Mais une conséquence immédiate que les collègues vont toucher du doigt le jour de la pré-rentrée, c'est une annualisation accrue de leur service : Les emplois du temps seront à géométrie variable au fil de l'année : pratique pour concilier travail et vie personnelle !

Les enseignements d'exploration pourront être proposés par exemple seulement sur 27 semaines pour 2h/prof : attention alors au décompte des heures qui risque d'être assez compliqué, surtout en cas de partage de l'horaire avec d'autres disciplines, et au risque d'augmentation insidieuse de notre temps de travail face aux élèves, sans rémunération supplémentaire !

Face à tout ça, la syndicalisation reste une garantie de pouvoir être informé, défendu et écouté. Plus que jamais le syndicat grâce à ses moyens d'intervention, en CA notamment, doit être un moyen de porter les revendications des enseignants : être syndiqué, c'est défendre collectivement au quotidien et sur le terrain, la qualité de son métier et celle de l'éducation transmise !